



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commissariats et postes de police : Paris

Question écrite n° 15071

Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont signale a M le ministre de l'interieur que le quartier du Gros Caillou, le plus peuple du VIIe arrondissement, se trouve demuni de toute protection statique depuis la suppression du poste de police de la rue Amelie qui a ete tranforme au commissariat central, 1, Place Fabert. Il lui signale, depuis la disparition de ce poste, une recrudescence particulierement grave des vitrines de magasins cassees et des bris de glace de voitures. En deux mois, huit magasins ont eu leurs vitrines brisees la nuit rue de Grenelle. Le nombre des agressions a augmente egalement dans ce quartier du Gros Caillou. Il lui demande quand il compte reinstaller un poste de police rue Amelie.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation du quartier du Gros Caillou dans le VIIe arrondissement est caracterisee par une forte diminution des statistiques relatives aux cambriolages de locaux industriels ou commerciaux et vols de particuliers sur la voie publique. Des lors sont privilegiees les rondes et patrouilles qui maintiennent une presence mobile permanente dans tous les arrondissements de Paris et qui s'averent efficaces dans la lutte contre la delinquance, plutot que d'assurer des gardes statiques a l'interieur, comme a l'exterieur des locaux. Ainsi, lors de l'ouverture des nouveaux locaux rue Fabert, le personnel du poste de police du Gros Caillou a ete regroupe dans ces locaux pour une meilleure gestion des effectifs et un ilotage permanent a ete mis en place pour completer cette mesure. Cette derniere disposition a, d'ailleurs, ete prise en accord avec l'honorable parlementaire. Toutefois, lors de la restructuration du commissariat de police judiciaire du quartier du Gros Caillou, un point d'appui sera amene pour la surveillance des personnes mises a la disposition de la police judiciaire et pourra, egalement, etre utilise par les ilotiers du secteur. Par ailleurs, la nouvelle implantation du commissariat de voie publique et du poste central a necessite le maintien d'un point d'appui dans la mairie, 116, rue de Grenelle, dans la zone des ministeres (hotel Matignon, education nationale, industrie, agriculture). D'autre part, une vigie a ete creee au pilier sud de la Tour Eiffel pour les effectifs de la securite des installations techniques et la protection des touristes. Les fonctionnaires de ce service sont a la disposition du public et recoivent les declarations. Ainsi, le VIIe arrondissement dispose de trois implantations dont la repartition couvre l'ensemble des points sensibles. Seul le secteur de l'avenue de Breteuil ne comporte pas de point d'appui, faute de locaux disponibles mais une surveillance particuliere y est assuree. L'augmentation des arrestations en 1988 demontre l'efficacite du dispositif actuel.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric-Dupont •douard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15071

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2885